



RECU EN PREFECTURE

Le 26 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210525-0000520-02

Délibération n°2021.00052

Culture - Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental Collège au cinéma - Soutien aux actions culturelles - Approbation

Séance du 25 mai 2021

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 31
absente représentée : 1
absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 mai, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoit PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

ABSENTE REPRESENTÉE :

Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :

M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Abdelaziz MOUSSA

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2021.00052

Culture - Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental Collège au cinéma - Soutien aux actions culturelles - Approbation

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Mélanie ZEDE, Adjointe au maire, déléguée à la culture et patrimoine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant le dispositif du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,

Considérant l'importance de mettre en place des actions d'éducation aux images,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 18 mai 2021,

DELIBERE A l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention d'un montant de 3400€, auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.